

Règles applicables à la validation des séjours linguistiques pour l'admission et l'obtention du Diplôme d'enseignement pour le degré primaire

Le présent document remplace, à dater du 1^{er} août 2025, le document de référence pour les séjours linguistiques du 10 octobre 2019. Les dispositions énoncées ci-dessous entrent en vigueur à partir du processus d'admission réalisé au cours de l'année académique 2025-2026 pour une entrée en formation de Bachelor BP dès le semestre d'automne 2026. Les séjours linguistiques réalisés jusqu'au 31 juillet avant l'entrée en formation peuvent être pris en compte, selon leur type, au sens du chiffre 3 du présent document. Toutes les informations se trouvent [ici](#).

1. Séjours linguistiques : objectifs, destinations et validation

Les séjours linguistiques poursuivent un objectif principal :

- acquérir ou améliorer les compétences linguistiques ;

et deux objectifs secondaires :

- acquérir des connaissances culturelles ;
- développer les compétences interculturelles.

Allemand

Tous les étudiant·es qui entrent en formation BP doivent accomplir un ou deux séjours linguistiques dans un pays ou une région dont la langue principale de communication est l'allemand.

Les séjours dans les régions et pays suivants sont reconnus afin de garantir une immersion culturelle et linguistique optimale :

Cantons et régions suisses germanophones, Autriche, Allemagne, Liechtenstein.

Ces séjours doivent être validés par des documents ou des justificatifs attestant du degré d'immersion, du contexte linguistique et culturel, ainsi que des compétences linguistiques développées (voir points 3, 5 et 6).

Anglais

Les étudiant·es du profil 5-8 qui choisissent l'anglais comme option doivent accomplir un ou deux séjours linguistiques dans un pays ou une région dont la langue principale de communication est l'anglais.

Seuls les séjours dans les pays suivants sont reconnus afin de garantir une immersion culturelle et linguistique optimale :

Royaume-Uni, Irlande, États-Unis, Canada (à l'exclusion du Québec), Australie, Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud, Inde, Singapour, Malte.

Ces séjours doivent être validés par des documents ou des justificatifs attestant du degré d'immersion, du contexte linguistique et culturel, ainsi que des compétences linguistiques développées (voir points 3, 5 et 6).

2. Informations générales sur les séjours linguistiques

La HEP Vaud demande 6 semaines de séjour linguistique au total dans le cadre de l'admission à la formation menant à l'obtention du Diplôme d'enseignement pour le degré primaire et du Bachelor en Enseignement primaire.

	Allemand	Anglais
Durée	6 semaines	6 semaines
Délai	Le ou les séjours doivent être terminés au plus tard le 31 juillet précédant l'entrée en formation.	Le ou les séjours doivent être terminés au plus tard le 31 août précédant le début du troisième semestre d'études.
Nombre de séjours	Un ou deux* séjours linguistiques d'une durée totale de six semaines * : S'il s'agit uniquement d'un séjour touristique, celui-ci doit obligatoirement être effectué en un seul bloc de 6 semaines.	

3. Types de séjours dans la langue cible (allemand et anglais) reconnus pour la validation des séjours linguistiques et justificatifs à fournir

Types de séjours acceptés et justificatifs à fournir	Longueur du séjour bloc obligatoire
École de langue <i>Justificatifs : attestation finale de séjour datée et signée. Les dates de début et de fin du séjour doivent être mentionnées.</i>	Minimum 2 semaines bloc + Minimum 20h de cours par semaine
Activité professionnelle <i>Justificatifs : certificat de travail daté et signé de l'employeur ou de l'organisme dans le cadre duquel l'activité a été effectuée, permettant de confirmer la langue de travail comme correspondant à la langue cible. Les dates de début et de fin du séjour doivent être mentionnées.</i>	Minimum 2 semaines bloc
Activité bénévole <i>Justificatifs : attestation datée et signée de l'organisme dans le cadre duquel l'activité a été effectuée. Les dates de début et de fin du séjour doivent être mentionnées.</i>	Minimum 4 semaines bloc
Séjour ou stage dans une école ou autre institution d'enseignement primaire, secondaire ou tertiaire dans la langue cible <i>Justificatifs : attestation finale datée et signée de l'école ou de l'institution. Les dates de début et de fin du séjour doivent être mentionnées.</i>	Minimum 2 semaines bloc
Séjour dans une famille « au pair » <i>Justificatifs : attestation de la famille (contrat) datée et signée. Les dates du séjour et les coordonnées de la famille doivent être mentionnées.</i>	Minimum 4 semaines bloc
Séjour dans le cadre d'un projet de mobilité scolaire ou universitaire <i>Justificatifs : attestation finale de séjour datée et signée. Les dates de début et de fin du séjour doivent être mentionnées.</i>	Minimum 2 semaines bloc
Séjour touristique (minimum 6 semaines) <i>Justificatifs : biographie linguistique datée et signée (v. ci-dessous). Titre de transport nominatif aller-retour. Attestation de logement.</i>	Minimum 6 semaines bloc

4. Combinaison de types de séjours

Les différents types de séjours peuvent être combinés, à condition qu'au moins **l'un des deux séjours respecte la durée minimale obligatoire indiquée dans le tableau au point 3.**

Certains exemples sont présentés dans le tableau ci-dessous. Attention, cette liste n'est pas exhaustive.

Allemand	Anglais	
- Un séjour de 2 semaines d'école de langue (avec 20h de cours par semaine minimum) combiné à un second séjour de 4 semaines de séjour touristique.		ACCEPTÉ
- Un séjour de 1 semaine d'école de langue (avec 20h de cours par semaine minimum) combiné à un second séjour de 5 semaines de séjour touristique.		REFUSÉ
- Un séjour de 4 semaines dans une famille « au pair » combiné à un second séjour de 2 semaines de séjour touristique.		ACCEPTÉ
- Un séjour de 3 semaines dans une famille « au pair » combiné à un second séjour de 3 semaines de séjour touristique.		REFUSÉ
- Un séjour de 4 semaines consécutives constitué de 2 semaines d'école de langue et 2 semaines d'activité professionnelle combiné à un second séjour de 2 semaines de séjour touristique.		ACCEPTÉ
- Un séjour de 2 semaines consécutives constitué de 1 semaine d'école de langue et 1 semaine d'activité professionnelle combiné à un second séjour de 4 semaines de séjour touristique.		REFUSÉ
- Un séjour de 2 semaines d'école de langue combiné à un second séjour de 2 semaines d'activité professionnelle et combiné à un troisième séjour de 2 semaines de séjour touristique.		REFUSÉ

5. Conditions donnant droit à une exemption de séjour linguistique

Exemption complète	<ul style="list-style-type: none"> • Une année d'échange dans le cadre du gymnase ou maturité bilingue. <i>Justificatif : attestation finale datée et signée de l'école ou de l'institution, avec mention des dates de début et de fin du séjour.</i> • Avoir grandi et suivi au minimum 5 années de sa scolarité obligatoire dans une région de la langue-cible. <i>Justificatif : fournir une biographie langagière datée et signée (v. pt. 5, ci-dessous).</i> • Parler une variété standard (ex : Hochdeutsch) de la langue cible en famille. <i>Justificatif : fournir une biographie langagière datée et signée (v. pt. 5, ci-dessous).</i> • Séjour d'au moins une année, en principe moins de 5 ans avant le début de la formation • Service militaire ou service civil effectué entièrement dans une compagnie et une région alémanique. <i>Justificatif : attestation du commandant datée et signée, copie du livret de service et fournir une biographie langagière datée et signée (v. pt. 5, ci-dessous).</i> • Niveau C2 certifié par un organisme reconnu internationalement (ex : Goethe Institut ; Cambridge)
Exemption partielle (50%)	<ul style="list-style-type: none"> • Échange de moins d'une année dans le cadre du gymnase ou maturité bilingue. <i>Justificatif : attestation finale datée et signée de l'école ou de l'institution, avec mention des dates de début et de fin du séjour.</i> • Parler une variété non-standard (par exemple le suisse-allemand) en famille. <i>Justificatif : fournir une biographie langagière datée et signée (v. pt. 5, ci-dessous).</i>

6. Biographie langagière

Il s'agit d'un document de 2 pages A4 que vous rédigez dans la langue cible (Arial 11, interligne 1) et qui décrit l'expérience de votre séjour linguistique de manière complète sur :

- La durée du séjour
- Le degré d'immersion. Voici des questions qui permettent de guider votre réflexion :
 - Dans quelles situations avez-vous été amené·e à utiliser la langue cible au quotidien ?
 - À quelle fréquence avez-vous interagi avec des locuteurs natifs ?
 - Comment avez-vous organisé votre temps libre pour maximiser votre exposition à la langue ?
- Le contexte linguistique et culturel. Voici des questions qui permettent de guider votre réflexion :
 - Quelles différences culturelles majeures avez-vous observées par rapport à votre pays d'origine ?
 - Quels aspects de la culture locale vous ont le plus marqué·e et pourquoi ?
- Les compétences et savoirs développés dans les domaines linguistiques et culturels

Le document doit présenter les bénéfices de votre séjour linguistique, tant au niveau du développement de vos compétences linguistiques que de votre découverte et appropriation de la culture locale.

Des documents supplémentaires ou un entretien pourront également vous être demandés.

7. Les documents suivants ne sont pas acceptés par la HEP Vaud

Les documents suivants ne sont pas acceptés car ils n'attestent pas que le séjour a été réalisé, ni quel était le degré et le contexte d'immersion culturelle :

- Contrat de travail
- Réservations (école, institution, hôtels)
- Titres de transport fournis sans une biographie langagière

Le Directeur de la Formation



Frédéric Inderwildi

Le Responsable du SACad



Damien Dellea

La Responsable de la Filière BP



Anne-Christe de Mello